

Ce règlement contient tous les critères de promotion et de sélection des différents cadres nationaux de Rock et Boogie Woogie.

Les étapes de promotion se différencient en deux groupes: Le cadre national et l'équipe nationale.

## 1) Le cadre national

Le cadre national se définit par une pré-sélection des meilleurs couples nationaux dont le potentiel permet de participer à des compétitions internationales.

Il existe différents cadres nationaux dont les exigences sont mentionnées ci-dessous.

### a) Cadre national Juniors

#### 1. Conditions d'admission

Dans le cadre national Juniors, seuls peuvent être admis les couples âgés entre 8 et 17 ans et détenteur d'une licence dans l'une de ces deux catégories.

Afin de pouvoir intégrer le cadre national, les couples doivent effectuer un test de sélection qui se déroule en plusieurs parties:

- Tests de condition physique et de coordination
- Tests de danse
- Tests gymnique
- Tests psychiques et de motivation
- Entretiens personnels

Pour être admis dans le cadre national, les couples doivent figurer parmi les meilleurs de leur catégorie lors des tests de sélection.

Pour le détail des tests et leur mise en application, se référer au protocole des tests de sélection.

#### 2. Composition

Le cadre national se compose de 8-10 couples maximum (Juveniles et Juniors confondus).

Selon les performances des couples lors des tests de sélection, la commission de sélection se réserve le droit d'intégrer plus ou moins de couples dans le cadre national.

Si un couple, avec un haut potentiel de résultat international, devait arriver en cours de saison, la commission de sélection se réserve le droit de l'intégrer dans le cadre national.

#### 3. Validité

Le cadre national est constitué le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour une durée de 12 mois.

### **b) Cadre national de la Relève Juniors**

#### 1. Conditions d'admission

Dans le cadre national de la Relève Juniors, seuls peuvent être admis les couples âgés de moins de 18 ans et détenteur d'une licence de compétition.

Afin de pouvoir intégrer le cadre national, les couples doivent effectuer un test de sélection qui se déroule en plusieurs parties:

- Tests de condition physique et de coordination
- Tests de danse
- Tests gymnique
- Tests psychiques et de motivation
- Entretiens personnels

Pour être admis dans le cadre national, les couples doivent figurer parmi les meilleurs de leur catégorie lors des tests de sélection.

Pour le détail des tests et leur mise en application, se référer au protocole des tests de sélection.

#### 2. Composition

Le cadre national se compose de 5 couples maximum.

Selon les performances des couples lors des tests de sélection, la commission de sélection se réserve le droit d'intégrer plus ou moins de couples dans le cadre national.

Si un couple devait éveiller un intérêt particulier de la commission, sans pour autant réussir à se qualifier après les tests de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de l'intégrer dans le cadre national en lui attribuant une « Wild Card ».

#### 3. Validité

Le cadre national est constitué le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour une durée de 12 mois.

### **c) Cadre national de la Relève Seniors**

#### 1. Conditions d'admission

Dans le cadre national de la Relève Seniors, seuls peuvent être admis les couples âgés de plus de 18 ans et détenteurs d'une licence de compétition et dont le potentiel peut laisser imaginer qu'ils atteindront un jour la catégorie Main class.

Afin de pouvoir intégrer le cadre national, les couples doivent effectuer un test de sélection qui se déroule en plusieurs parties:

- Tests de condition physique et de coordination
- Tests de danse
- Tests gymnique
- Tests psychiques et de motivation
- Entretiens personnels

Pour être admis dans le cadre national, les couples doivent figurer parmi les meilleurs de leur catégorie lors des tests de sélection.

Pour le détail des tests et leur mise en application, se référer au protocole des tests de sélection.

### 2. Composition

Le cadre national se compose d'au maximum 5 couples.

Selon le nombre de couples en activité, la commission de sélection se réserve le droit d'intégrer plus ou moins de couples dans le cadre national.

Si un couple devait éveiller un intérêt particulier de la commission, sans pour autant réussir à se qualifier après les tests de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de l'intégrer dans le cadre national, en lui attribuant une « Wild Card ».

### 3. Validité

Le cadre national est constitué le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour une durée de 12 mois.

#### **d) Cadre national Main class**

##### 1. Conditions d'admission

Dans le cadre national Main class, seuls peuvent être admis les couples détenteur d'une licence de compétition dans la catégorie.

L'intégration au cadre national sera déterminé par la commission de sélection uniquement. Elle sélectionnera les couples selon leur potentiel et leurs objectifs.

##### 2. Composition

Le cadre national se compose d'au maximum 6 couples.

Selon le nombre de couples en activité, la commission de sélection se réserve le droit d'intégrer plus ou moins de couples dans le cadre national, selon des critères de sélection comparables à ceux de l'équipe nationale.

Si un couple, avec un haut potentiel de résultat international, devait arriver en cours de saison, la commission de sélection se réserve le droit de l'intégrer dans le cadre national.

### 3. Validité

Le cadre national est constitué le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour une durée de 12 mois.

## e) **Cadre national Boogie-Woogie / Formations**

### 1. Conditions d'admission

Dans le cadre national Boogie Woogie / Formations, seuls peuvent être admis les couples / formations détenteur d'une licence dans la catégorie.

L'intégration au cadre national sera déterminé par la commission de sélection uniquement. Elle sélectionnera les couples / formations selon leur potentiel et leurs objectifs.

### 2. Composition

Le cadre national se compose en général de 8 à 10 couples maximum dans les catégories Boogie-Woogie (toutes confondues) et de 5-6 équipes dans les catégories formations (toutes confondues).

Selon le nombre de couples/formations en activité, la commission de sélection se réserve le droit d'intégrer plus ou moins de couples/formations dans le cadre national, selon des critères de sélection comparables à ceux pour l'équipe nationale.

### 3. Validité

Le cadre national est constitué le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour une durée de 12 mois.

## 2) **Equipe nationale (pour toutes les catégories, Rock & BW)**

Les couples désignés pour participer aux CE/CM seront sélectionnés en fonction des exigences de performance.

### 1. Conditions d'admission

Seuls les couples faisant partie du cadre national peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

### 2. Composition

L'équipe nationale se compose de 3 couples maximum. A ceux-ci peuvent s'ajouter 2 couples au maximum du TOP10 du classement mondial, ainsi que le couple détenteur du titre.

### 3. Validité

La sélection s'effectue à la date publiée par le responsable du sport de performance en début d'année mais au minimum 5 semaines avant le championnat d'Europe ou du monde, pour autant que le délai ne soit pas fixé plus tôt par l'organisateur ou la WRRC.

L'appartenance à l'équipe nationale dure depuis la date de sélection jusqu'à la prochaine sélection. Autrement dit, pour chaque CE/CM, la sélection est remise en question.

### 4. Critères de sélection

La sélection des couples sera faite par la commission de sélection et proposée au comité central pour information.

Le choix de la sélection se fera selon deux types de critères:

Critères principaux:

1. Les objectifs fixés par la fédération pour le CE/CM
2. Les résultats et les performances du moment
3. La forme physique du moment (blessure)

Critères secondaires:

1. L'assiduité du couple lors des différents stages d'entraînement
2. Le travail continu durant l'année
3. Participation aux compétitions nationales
4. Le comportement et l'éthique du couple pendant et en dehors des compétitions

## **3) La commission de sélection**

### 1. Composition

La commission de sélection se compose de:

- Responsable du sport de performance à la SRRC (présidence)
- Coach national de l'équipe à sélectionner

### 2. Décisions

Chaque prise de décision concernant une sélection est prise de manière commune entre les membres de la commission.

En cas de désaccord, c'est le Responsable du sport de performance qui tranche.

### 3. Tâches

Via le responsable du Ressort, la commission informe le comité central des sélections décidées puis, seulement ensuite, les clubs des couples/formations sélectionnés.

Via le responsable du Ressort, la commission inscrit les couples/formations aux CE/CM ou autres compétitions internationales correspondantes.

La commission de sélection a les compétences d'exclure un couple/une formation de la sélection du cadre ou de l'équipe nationale pour les motifs suivants:

- Comportement antisportif d'un membre du couple/de la formation du club sélectionné
- Comportement déloyal d'un membre du couple/de la formation du club sélectionné envers les autres membres de l'équipe ou envers les fonctionnaires
- Comportement antisportif d'un des membres du club d'où provient le couple/la formation sélectionné
- Non respect des directives du coach national
- En cas de dopage, les directives de la SRRC et de la WRRRC s'appliquent (recours et reconsidération)

Une exclusion peut entraîner la demande de retrait de la carte "Swiss Olympic" si le sportif en détient une.

### 4) **Recours et reconsidération**

Tout couple/formation peut demander à son club de recourir par écrit contre une décision de sélection ou d'exclusion par la commission de sélection auprès du comité de la SRRC, ceci dans un délai de 3 jours. Le recours n'a pas d'effet suspensif.

Le comité central tranche de façon définitive. La décision est communiquée par écrit dans un délai de 15 jours.

### 5) **Dispositions diverses**

Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et remplace tous les règlements de sélection précédents.

#### *Remarque :*

Cet ensemble de règles est publié en français et en allemand. Au cas où la version traduite permettrait une interprétation différente de celle de la version en français, c'est la version française qui fait foi.